



Arrêté du Président

A23- 9 - FERMETURE ANNUELLE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le Président de la Communauté de communes du Pays des Herbiers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°03-20 du 26 mars 2003 modifiée par la délibération n°74 du 29 septembre 2004, modifiée par la délibération D.107 du 30 septembre 2015, modifiée par la délibération D. 06 du 25 Janvier 2017 portant adoption du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage,

CONSIDERANT, conformément au règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage, que la Communauté de communes doit procéder à tous travaux d'hygiène et d'entretien,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'aire d'accueil des gens du voyage sera fermée provisoirement du LUNDI 03 JUILLET 2023 à partir de 12h00 au LUNDI 31 JUILLET 2023 à 10h00.

ARTICLE 2 : Les usagers séjournant à ce moment-là sur l'aire d'accueil devront quitter les lieux au plus tard le LUNDI 03 JUILLET 2023 à 12h00.

ARTICLE 3 : Le gestionnaire de l'aire d'accueil est chargé d'informer les usagers de cette décision.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur des Services, le gestionnaire de l'aide d'accueil et Monsieur le Commandant du groupement de la Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Les Herbiers, le 09 mai 2023

Christophe HOGARD,
Président

Publié le 19 mai 2023
électroniquement

